



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPM)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

SESSION DU CCPM N^o 95-3

23 et 24 août 1995

Compte rendu de discussion

Les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) se sont réunis les 23 et 24 août 1995, à Montréal, au Canada, pour y tenir une session ordinaire. La *liste des participants*, l'*avis au Conseil n^o 95-5* l'*ordre du jour* et le *rapport sur les consultations publiques des lignes directrices relatives aux communications factuelles* figurent aux annexes A, B, C et D respectivement.

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Dans le cadre de ses commentaires, le président :

- rappelle l'importance de cette session. Il fait particulièrement référence à des questions touchant à la fois aux consultations publiques sur les lignes directrices relatives aux communications factuelles et à la session du Conseil qui aura lieu à Oaxaca au Mexique en octobre prochain;
- étant donné que M. Gilles Lamoureux est appelé à siéger aux sessions du CGI et des représentants suppléants, Mme Manon Pepin assumera le rôle de secrétaire pour cette session.

ADOPTION DU L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION N^o 95-3 (23 et 24 avril 1995)

L'*Ordre du jour* est adopté tel qu'il est présenté en y apportant toutefois les ajouts suivants :

1. Participation du CCPM au Rapport annuel de la Commission;
2. Discussion sur le rapport de Louise Comeau concernant l'atelier sur "les instruments économiques de coopération technique".

COMPTE RENDU DE DISCUSSION DE LA SESSION N^o 95-2 (27 au 28 avril 1995)

Le *Compte rendu de discussion* est adopté tel qu'il est présenté en y apportant toutefois les précisions suivantes :

On demande à ajouter au dernier point de la page 3 de la section sur le processus de consultation sur les lignes directrices, le commentaire suivant “et ce en conformité aux différences culturelles des trois pays”.

Le *compte rendu de discussion* sera déclassifié et distribué aux membres du CCPM, au Conseil et au Secrétariat, ainsi qu’aux présidents des comités consultatifs nationaux (CCN) et des comités consultatifs gouvernementaux (CCG).

Suivi : Secrétaire

MISE À JOUR PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF

Dans le cadre de ses commentaires, le directeur exécutif :

- mentionne le travail de préparation en vue de la session du Conseil à Oaxaca au Mexique;
- invite les membres à analyser la proposition du Programme 1996 de la CCE et à faire des suggestions à ce sujet à la prochaine session du Conseil.
- informe les membres qu’une description des projets du Programme de 1995 leur sera transmise sous peu.

Suivi : Secrétariat

Au cours de la discussion qui suit, les membres :

- demandent des information au sujet du paiement des contributions par les trois Parties.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS FACTUELLES

Mme Katherine Foster, adjointe à la recherche du CCPM présente et explique la méthodologie *le rapport sur les consultations publiques des lignes directrices relatives aux communications factuelles* suite aux sessions d’Ottawa, Washington et Mexico. Par la suite, la représentante du CCPM (Jean Richardson) présente un résumé des principaux avis exprimés par le public.

Suite à la présentation de Mme Foster, il est entendu de:

- faire parvenir au Conseil, au Secrétariat, aux participants des consultations publiques et toute autre personne qui en fait la demande l’intérêt le rapport complet du CCPM.

Suivi : Président

Suite à la présentation du rapport de Mme Richardson et de l’appel conférence avec messieurs Barroso et Restrepo, il est :

- entendu de présenter au Conseil l’avis du CCPM sur les lignes directrices relatives aux communications factuelles. Celles-ci s’appuient sur les principales recommandations émises lors des consultations publiques.

Suivi : Président

Le président conclue cette discussion en précisant:

- que le CCPM n’a pas le mandat de rédiger les procédures des lignes directrices. Cette démarche est du ressort du Secrétariat.

Suite aux consultations publiques, il est suggéré à l'avenir de :

- s'assurer que des résultats concrets découlent de ces rencontres;
- annoncer la date des consultations publiques dans un délai raisonnable;
- ne plus avoir recours à un modérateur afin d'éviter que ces rencontres ne soient trop formelles;
- faciliter la participation des groupes non-gouvernementaux;
- diffuser le compte rendu de ces rencontres via le réseau Internet;
- permettre au président de gérer le budget du CCPM avec souplesse afin de faciliter les prises de décisions;
- choisir les sujets abordés lors des consultations publiques en fonction de leur intérêt trilatéral;
- de produire un document à l'attention du public où la structure et le mandat du CCPM seraient clairement définis.

PROGRAMME DE 1996

Ce sujet a fait l'objet de discussions à deux reprises au cours de la session.

Le directeur exécutif présente aux membres un aperçu du programme de 1996 qui sera soumis aux représentants suppléants au cours de leur session du 24 août. Lors de la discussion qui suit à ce sujet, les membres suggèrent de:

- fixer des priorités;
- développer des projets qui auront des résultats concrets;
- continuer à maximiser la participation des ONG, des universitaires et des industriels aux divers projets;
- mettre l'emphase sur l'harmonisation des lois et règlements des trois pays.
- mettre sur pied un projet afin d'inciter les industries à aller de l'avant des "programmes volontaires";
- joindre aux secteurs : "Commerce et environnement" ainsi que celui de "Lois, coopération en matière d'application des lois et instruments économiques", les programmes: "Information environnementale" et "Acquisition des capacités et formation";
- transmettre aux membres du CCPM toutes les informations pertinentes concernant le programme 1996 incluant la description des programmes ainsi que les budgets proposés.

Suivi : Secrétariat

Suite aux discussions sur le programme de 1996, les membres indiquent leur intérêt à suivre ce dossier et si nécessaire à apporter leur aide et leur soutien.

Suivi: Président

Lors de la session avec les représentants suppléants, les membres du CCPM ont soumis les points ci-dessus mentionnés. De plus, il est suggéré que les entreprises du secteur de l'environnement présentent et parrainent certains projets qui pourraient être mis de l'avant dans le programme 1996.

PRÉPARATION DE LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL

La prochaine session du Conseil aura lieu à Oaxana au Mexique les 12 et 13 octobre prochain. Les membres de CCPM comptent sur l'aide du Secrétariat pour convoquer cette réunion et s'assurer du bon déroulement de la logistique.

Afin que cette session publique soit réussie, il est proposé :

- d'adapter l'emploi du temps de l'agenda selon les habitudes culturelles du Mexique, et ce, afin de maximiser la présence du public;
- d'inscrire à l'agenda trois sujets spécifiques: 1) Formation et Éducation 2) Infrastructure et technologie 3) Problèmes de la pollution transfrontalière;
- de discuter de ces sujets spécifiques en groupe de travail lors d'une réunion préparatoire avec le public et les membres du CCPM avant que ceux-ci rencontrent le Conseil lors de la session publique du 13 octobre;
- de permettre aux participants de discuter pendant un laps de temps déterminé de sujets non-inscrits à l'agenda.

Suivi: Président

Au cours de la discussion, les membres :

- mandatent le Président d'inviter à titre d'observateur la CONAMA du Chili.

Suivi: Président

Lors de la session avec les représentants suppléants, les membres du CCPM ont soumis les points ci-dessus mentionnés.

INTERVENTIONS DES OBSERVATEURS

M. Greg Cooke suggère que toutes les organisations reliées à l'Aléna soient invitées à participer aux audiences publiques du CCPM et aux sessions régulières du Conseil.

ATELIER SUR DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES DE COOPÉRATION TECHNIQUE

En l'absence de Louise Comeau, il fut entendu que le président discutera de cet atelier avec la responsable du CCPM. La discussion de cet item est reportée à la prochaine session.

Suivi : Président

RAPPORT ANNUEL DE LA CCE

- Le président soumet aux membres du CCPM, la première version d'un texte qui sera publié dans le rapport annuel de la CCE. Un texte plus complet sera présenté lors à la prochaine session.

Suivi : Président

AUTRES QUESTIONS

Les membres du CCPM soulèvent la question de la traduction des textes espagnols. Il est suggéré que dorénavant une révision plus rigoureuse y soit apportée.

PROCHAINES SESSIONS DU CCPM

Les membres adoptent le calendrier suivant :

12-13 Octobre : Session ordinaire du Conseil à Oaxaca
7-8 Décembre : Session du CCPM; endroit à déterminer

CLÔTURE

Dans le cadre des ses commentaires de clôture, le président souligne l'importance de la prochaine session du Conseil à Oaxaca.

La session est levée à 16 h30, le 24 août 1995.

Rédigé par Manon Pepin
Le 11 septembre 1995

Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPM)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annexe A

SESSION 95-3 DU CCPM - LES 23 ET 24 AOÛT 1995

Liste des participants

CANADA

Michael Cloghesy (le 23 août)

Jacques Gérin

MEXICO

Iván Restrepo (Appel conférence)

María Cristina Castro S.

Guillermo Barroso Montul (Appel conférence)

ÉTATS-UNIS

Peter Berle

Jonathan Plaut

Jean Richardson

John D. Wirth

OBSERVATEURS

Greg Cooke (BECC)

Katherine Foster (Adjointe de recherche pour le CCPM)

Adam Greene (United States Council for International Business)

Robert Hardaker (USEPA)

Donald Wedge (STOP)

Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPM)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annexe B

SESSION DU COMITÉ N° 95-3

Montréal, les 23 et 24 août 1995
Hôtel Inter-Continental, salon St-Jacques

PROJET D'ORDRE DU JOUR (révisé 17/08/95)

Le mardi 22 août

19h à 20 h Réunion informelle
Hôtel Inter-Continental, salon St-Louis

Le mercredi 23 août

9 h Mot de bienvenue et tour d'horizon

9 h 15 Adoption de l'ordre du jour
Adoption du compte rendu de discussion de la session n° 95-2

9 h 30 Rapport du directeur exécutif

10 h Lignes directrices relatives aux communications factuelles

- Rapport sur les consultations (document à suivre)
- Avis du CCPM au Conseil
- Suggestions au sujet des futures consultations publiques

13 h Déjeuner
Salon St-Pierre

14 h Préparation de la prochaine session du Conseil

- Examen complet de l'emploi du temps et des ordres du jour (document à suivre)
- Réunions avec le public
- Présentation de l'Avis du CCPM au Conseil

Soirée Ouvert

Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPM)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

SESSION DU COMITÉ 95-3

Montréal, les 23 et 24 août 1995
Hôtel Inter-Continental, salon St-Jacques

PROJET D'ORDRE DU JOUR (révisé 24-08-95)

Le jeudi 24 août :

- 8 h 00 Consultations: Avis au Conseil
- Session du Conseil:
- Cadre de travail et emploi du temps
 - Session avec le public
 - Invitation à la CONAMA (Chili)
 - CCPM et le Conseil: Sujets
- Le programme 1996: Commentaires et avis
- 11 h 30 Réunion et Lunch avec les représentants suppléants
- 14 h 30 Autres questions:
- Participation au Rapport annuel
 - Atelier sur les instruments économiques
- 15 h 00 Conférence téléphonique avec les membres:
- Consultations
 - Rapport annuel
 - Autres questions
- 16 h 00 Varias
- 16 h 30 Ajournement. Fin de la session
- 17 h 30 Inauguration du centre d'information de la CCE
- 17 h 45 Salon CCPM

Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPM)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annexe C

AVIS AU CONSEIL N° 95-5

Objet : Procédures relatives aux communications sur les questions d'application de la législation visées aux articles 14 et 15

Le CCPM a été mandaté par le Conseil pour superviser et orienter l'ensemble du processus de consultation publique sur les lignes directrices.

Le CCPM a en outre été chargé d'organiser la consultation publique dans les trois pays et de présenter un rapport au Conseil dans les 90 jours suivant le 1^{er} juin 1995.

Les critères que le CCPM a fixés en vue des consultations visaient à ce que tous les secteurs de la société soient le plus largement représentés.

- Les représentants du public ont pu présenter leurs commentaires oralement ou par écrit dans le cadre des séances publiques.
- Une attention particulière a été accordée au fait de veiller à ce que l'ensemble du processus soit le plus transparent et ouvert possible.
- Le CCPM a écouté, sans en limiter la durée, les interventions de tous les participants aux séances.

Le CCPM a invité le public à lui faire part de ses commentaires au sujet des *Procédures relatives aux communications sur les questions d'application de la législation visées par les articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*. Le public a présenté ses commentaires sous deux formes, oralement et par écrit, et les consultations se sont tenues à Ottawa, à Washington (D.C.) et à Mexico.

Le CCPM a transmis au Comité permanent général et aux représentants suppléants l'ensemble des commentaires que le public a présentés par écrit, ainsi qu'un volumineux document de type matriciel qui collige ces commentaires tout en les comparant, ce qui permet ainsi de mieux saisir les similitudes et les différences de points de vue exprimés dans les trois pays au sujet des procédures proposées. Des suggestions pratiques en vue d'apporter des changements au texte ont été transmises au Secrétariat et au Comité permanent général.

AVIS DU CCPM AU CONSEIL

Remarques générales :

La manière dont les procédures sont présentées est excellente, en ce sens qu'une variété de citoyens des trois pays trouvent qu'en général elles sont exposées clairement.

1. Les versions espagnole et française exigent beaucoup plus d'attention sur les plans de la syntaxe et de la grammaire, ainsi que dans l'emploi des termes techniques, car ces derniers peuvent avoir une définition légale particulière dans un des pays ou avoir une signification idiomatique qui varie d'un pays à l'autre.

Questions de fond :

1. Les procédures devraient être accompagnées d'une mention indiquant qu'il ne s'agit pas de règles de procédures légales et qu'elles ne sont pas destinées à modifier l'Accord; ce sont des lignes directrices à l'intention des citoyens qui seront réexaminées dans 18 mois et modifiées au besoin en se fondant sur l'expérience acquise.
2. Les procédures devraient refléter l'intention de l'Accord et non une interprétation plus restreinte.
3. Le CCPM est d'avis qu'il faudrait élargir la définition du terme *préjudice* que l'on trouve dans l'Accord, pour qu'elle comprenne le préjudice causé à l'environnement.

Définitions et précisions :

1. Le texte doit comprendre une section préliminaire qui présente de nouveau le libellé exact du préambule et des articles 1 et 2 de l'Accord, ainsi qu'une annexe de définitions et une table des matières.
2. Le texte doit être complété par un diagramme indiquant les étapes et les délais d'exécution des procédures.
3. Le sens de certains termes devrait être clarifié, par exemple, celui des mots « personne », « préjudice » et « environnement », en raison des effets légaux restrictifs qu'ils pourraient avoir. Le CCPM pense que ces mots devraient être interprétés dans leur sens large.

Procédures :

1. Toutes les étapes des procédures relatives aux notifications qui exigent une réponse de la part du Secrétariat ou des gouvernements devraient comporter un délai d'exécution en jours civils.
2. L'auteur d'une communication factuelle devrait être tenu au courant de l'état de cette dernière.

Conclusions générales :

1. Le CCPM confirme de nouveau les responsabilités qui incombent au Secrétariat quant à l'exécution de son rôle énoncé dans les articles de l'Accord, y compris l'article 14.
2. Les consultations publiques ont été un processus remarquablement enrichissant pour les membres du CCPM et elles dénotent clairement que la population de chaque pays a besoin d'être mieux informée de tous les aspects historiques de l'économie, de l'environnement, des ressources naturelles et de la culture des deux autres pays, et de mieux comprendre ce qui différencie concrètement leurs systèmes gouvernementaux et juridiques. L'accès du public à des centres de documentation et d'information doit donc demeurer un objectif prioritaire pour la CCE.

Le 24 août 1995